

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Band:** 34 (2004)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 10.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Il est interdit de tomber malade!

## Impressum

### Editeur

«Génération» société coopérative,  
sans but lucratif

### Directeur d'édition

Jean-Robert Probst  
jrprobst@magazinegenerations.ch

### Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Schertenleib  
mmuller@magazinegenerations.ch

### Rédaction

Bernadette Pidoux  
bpidoux@magazinegenerations.ch  
Catherine Prélaz  
cprelaz@worldcom.ch

### Secrétariat

Sylvia Pasquier,  
Isabelle Bosson, Dominique Rochat

### Administration et rédaction

Passage Saint-François 10  
Case postale 2633, 1002 Lausanne  
Tél. 021 321 14 21  
Fax 021 321 14 20  
Secrétariat ouvert  
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

### Abonnements

11 numéros par an Fr. 45.-  
Etranger: prix sur demande

### Internet

www.magazinegenerations.ch

### Collaborateurs réguliers

Jean-Pierre Baud,  
Gérard Blanc, Laurence Dispaux,  
Ariane Geiser, Daniel Grivel,  
Jean-Claude Mercier, Guy Métrailler,  
Pécub, Françoise de Preux, Jean-Philippe  
Rapp, Nicole Rohrbach, Skyll, Marian  
Stepczynski, Sylviane Wehrli,  
Annette Wicht, Urs Zeier.

### Fondateur

Yves Debraine

### Régie des annonces

Publimag SA  
Contacts: Yves Hautier,  
Rue Etraz 4  
1003 Lausanne  
Tél. 021 321 41 88  
Fax 021 321 41 99  
lausanne@publimag.ch  
www.publimag.ch

### Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski  
paopima@worldcom.ch

### Impression

Imprimeries Réunies Lausanne s.a.  
Tirage: 43 000 exemplaires



■ Un certain nombre de mesures sont actuellement à l'étude, qui vont pénaliser les personnes âgées dans les mois et les années à venir. En clair, l'Etat refusera désormais de payer l'entier des prestations liées à la maladie, en exigeant la participation aux frais.

Afin d'éviter l'explosion des coûts de la santé, les personnes de plus de 50 ans sont priées de rester en bonne santé! On pourrait croire à une plaisanterie, mais elle ne fait rire personne. La compagnie d'assurances Helsana exige que les personnes de plus de 50 ans paient, en plus des primes d'assurances maladie, des primes supplémentaires pour couvrir les frais d'hospitalisation. Pour appuyer ses revendications, elle rappelle que les coûts des soins à domicile et en EMS ont augmenté de 46% entre 1998 et 2003.

Dans le même temps, Pascal Couchepin, qui n'est jamais en retard d'une idée «géniale», propose de limiter le remboursement des aides pour les gestes de la vie courante. Ou de limiter le remboursement des soins en EMS et à domicile à 90 jours. Au-delà de trois mois, les caisses ne verseraient plus qu'une participation très réduite.

Si par hasard, une personne malade survivait au-delà de trois mois à une quelconque maladie, elle devrait encore passer à la caisse. Une fois ses économies ratiboisées et son petit appartement vendu, les prestations complémentaires pourraient entrer en action. Mais les assureurs ont bon espoir de voir les malades «défunter» avant d'en arriver là.

Le gouvernement vaudois, qui n'est jamais en retard d'une aberration, prévoit de faire payer un loyer aux résidents en EMS dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Oh, pas grand-chose, juste 1000 francs par mois... Les services sociaux seront invités à prendre la relève des personnes insolvables.

En résumé, il est fortement déconseillé aux personnes âgées de tomber malade. Mais elles ont quand même le droit de payer leurs primes d'assurances maladie. Jusqu'à leur dernier souffle...

Jean-Robert Probst